

EXPÉDITION

## PROCÈS VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ ET LE TREIZE MAI.

### A la requête de :

La société WALCH, dont le siège social est à PARIS 17<sup>ème</sup>, 7, rue Léon Jost, pour lequel domicile est élu au cabinet de Maître DOULET, avocat à PARIS 12<sup>ème</sup>, 56-58, cours de Vincennes, agissant en vertu :

D'un jugement rendu le 23 novembre 2020 par le Tribunal correctionnel de Paris.

D'un arrêt rendu par la Cour d'appel de Paris le 12 mai 2022.

D'un arrêt de la Chambre criminelle de la Cour de cassation rendu le 24 avril 2024.

Un commandement aux fins de saisie immobilière ayant été délivré par acte de mon ministère en date du 1<sup>er</sup> avril 2025.

### EN CONSEQUENCE,

*Je, Arnaud MARTINEZ, Huissier de Justice Associé près le Tribunal Judiciaire de CRÉTEIL, y résidant 60, rue Jean-Jaurès à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (Val de Marne), soussigné,*

Me suis transporté ce jour à 17 heures 30 à PARIS, 59, rue Orfila, à l'effet de procéder à la description des biens et droits immobiliers sis à cette adresse et formant le lot n° 40, dans le bâtiment C, au rez-de-chaussée, un atelier appartenant à [REDACTED]  
[REDACTED] :

Sur place, il existe un immeuble d'habitation.

J'ai pu apprendre que le syndic de copropriété était le cabinet [REDACTED] dont le siège social est 15, rue Lacharrière, PARIS 11<sup>ème</sup>.

Le local dont s'agit est situé dans la cour à gauche.

Sur place, j'ai rencontré Madame Karine NIGLIS, épouse PERRIN, à qui j'ai décliné mes nom, qualité et l'objet de ma mission, cette dernière m'ayant donné son autorisation pour instrumenter, j'ai procédé en sa présence aux constatations suivantes :

Madame PERRIN me précise qu'elle est locataire depuis 2004 et qu'elle règle un loyer d'environ 1300,00 € directement au Trésor public, à la suite d'un ATD.

Elle m'indique qu'elle me remettra ultérieurement une copie du bail (ce qui a été fait le 25 mai 2025 et j'ai annexé le bail au présent procès verbal)

J'ai alors procédé à la description des lieux.

Les lieux sont occupés à titre d'habitation par Madame PERRIN, son époux et leur enfant.

Ils se composent de :

Une pièce principale en entrant à usage de salle de séjour, dont le sol est carrelé, à laquelle on accède par une porte vitrée.

Attenante à cette pièce, une cuisine ouverte dont le sol est carrelé, équipée d'un évier et qu'il prend jour par une fenêtre.

Attenante à cette pièce, un petit salon dont le sol est carrelé et qui prend jour par un châssis vitré.

Attenante au salon, une chambre à coucher dont le sol est carrelé et qui prend jour par un châssis vitré.

Attenante à la salle de séjour, une salle de bains dont le sol est carrelé, équipée d'un meuble-vasque, d'une baignoire et d'une cuvette de WC.

L'ensemble des lieux est en état d'usage.

Postérieurement à mes opérations, il a été procédé aux métrés et aux divers diagnostics nécessaires à la mise en vente du bien.

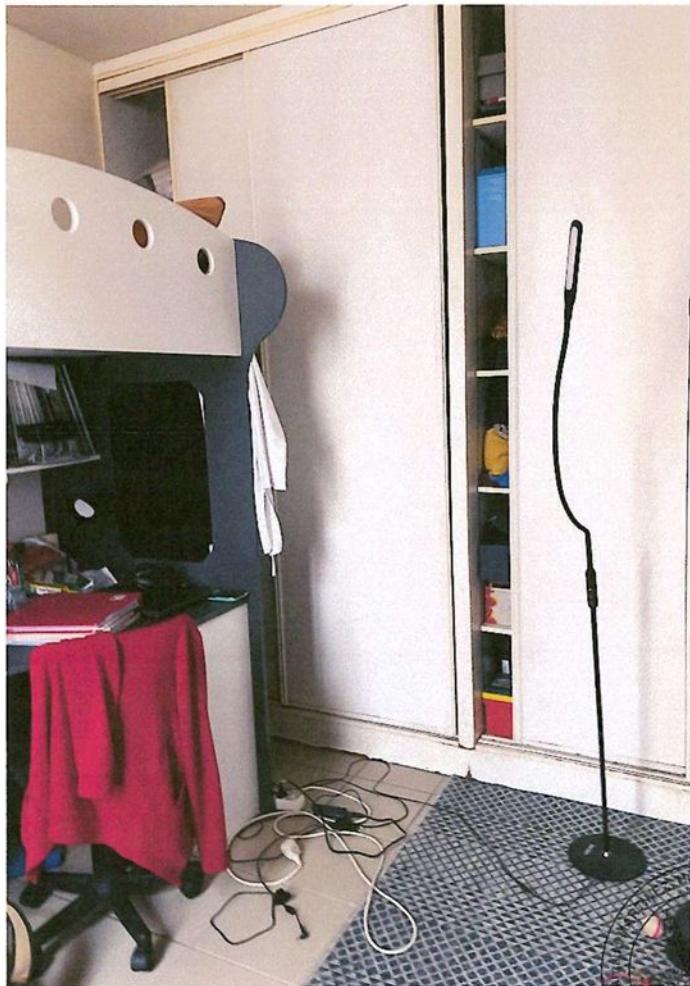
Mes opérations se sont terminées à 19 heures 30.

*Des photographies ont été prises qui seront certifiées conformes par moi et annexées à mon procès-verbal de constat.*

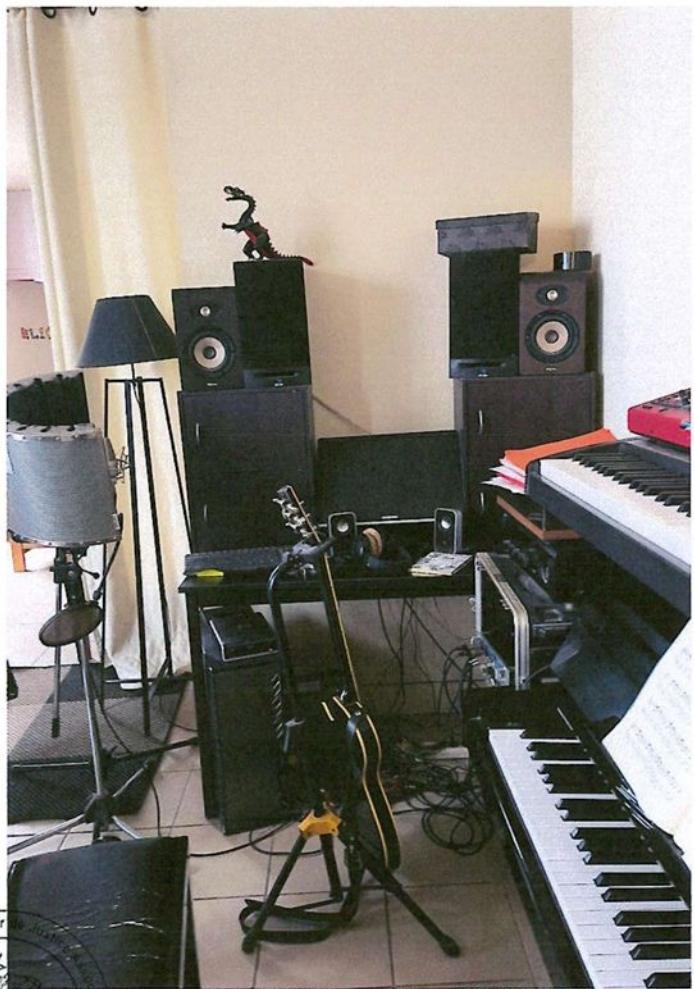
**TELLES SONT MES CONSTATATIONS.**

**ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI DRESSÉ LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.**











Annexé à mon procès-verbal de constat  
en date du ..... 13 ..... au ..... 2020

